

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere



Prévision de session

Session d'été Conseil national

Date de publication : 19.05.2022





Table des matières

Editorial		3
Objets parlementaires		4
22.403 — Prolongation des contributions fédérales à l'accueil extrafamilial pour enfants à la fin de l'année 2024	Acceptation	4
22.3021 — Garantir l'égalité de traitement pour les établissements urbains du secteur de l'hébergement	Acceptation	4
21.4512 — Améliorer la protection contre les rançongiciels	Acceptation	4
21.501 — Contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers. Zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050	Acceptation	5
21.486 — Mettre fin au mythe des "charges particulières supplémentaires supportées par les villes-centres des grandes agglomérations" au sens de l'article 8 alinéa 3 PFCC. Pour plus de justice à l'égard de la population rurale	Rejet	5
21.485 — Répartition équitable et solidaire des 140 millions de francs prévus à l'article 9 alinéa 2bis PFCC entre la population rurale et les centres urbains	Rejet	6
20.3709 — Créer les conditions générales pour une logistique efficace et respectueuse de l'environnement	Acceptation	6
Empreinte		7



Editorial

Lors de la session d'été, vous aurez à débattre au Conseil national sur plusieurs projets, qui revêtent une importance capitale pour la Suisse urbaine. Dans le cadre de cet aperçu de la session, nous avons le plaisir de vous présenter la position de l'Union des villes suisses quant à certains objets sélectionnés. Nous vous remercions de la prise en considération de nos demandes.

Les villes - particulièrement touchées par le changement climatique - sont des pionnières en matière de politique climatique. L'Union des villes s'engage donc au pour que les efforts des villes soient soutenus par un cadre national. C'est pourquoi elle soutient également le contre-projet indirect à l'initiative sur les glaciers. Contrairement à l'initiative proprement dite et au contre-projet direct également pendant, le contre-projet indirect promet une solution plus rapide: l'objectif de limiter les émissions de gaz à effet de serre à zéro net d'ici 2050 doit être fixé au niveau de la loi. Les villes sont favorables à ce processus accéléré, tout comme aux instruments de promotion proposés.

Nous vous souhaitons une bonne session et sommes à votre disposition pour répondre à toute question.

Salutations cordiales et bonne lecture

Martin Flügel
directeur



L'Union des villes suisses: la voix de la Suisse urbaine

Trois quarts des habitants de Suisse vivent dans les villes ou des communes urbaines. L'Union des villes suisses s'engage en faveur de la Suisse urbaine – pour faire avancer la Suisse dans son ensemble.



Objets parlementaires

22.403 Initiative parlementaire CSEC-CN

Prolongation des contributions fédérales à l'accueil extrafamilial pour enfants à la fin de l'année 2024

Mercredi, 1 juin 2022

Conseil national

Position: Cet objet est étroitement lié à l'initiative parlementaire 21.403 «Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles». Celle-ci demande que les aides financières fédérales dans le domaine de l'accueil extra-familial pour enfants, limitées à 2023, soient transformées en une participation permanente de la Confédération aux coûts. Un projet est actuellement en cours d'élaboration, mais sa mise en œuvre ne sera guère possible avant 2025. C'est pourquoi l'initiative parlementaire demande que les aides financières existantes soient maintenues non seulement jusqu'en 2023, mais aussi jusqu'à fin 2024. L'Union des villes soutient résolument cette initiative: elle s'engage fortement en faveur d'un financement continu de la Confédération pour l'accueil extra-familial des enfants, car il est nécessaire de baisser de toute urgence les contributions des parents, mais les villes et les cantons ne peuvent pas l'assumer seuls. Il est donc aussi dans l'intérêt des villes que les aides financières actuelles soient maintenues jusqu'à ce qu'une solution de remplacement soit trouvée.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'accepter le projet.

22.3021 Motion CER-CN

Garantir l'égalité de traitement pour les établissements urbains du secteur de l'hébergement

Jeudi, 9 juin 2022

Conseil national

Position: Actuellement, la Société suisse de crédit hôtelier (SCH) ne peut accorder des prêts qu'aux établissements situés dans des régions touristiques. Les hôtels des villes et des communes d'agglomération en sont exclus jusqu'à présent. La motion demande que les établissements d'hébergement individuel en ville (c'est-à-dire des entreprises familiales) puissent également obtenir des prêts de la SCH. Destinations d'excursion très appréciées, les villes génèrent le plus grand nombre de nuitées en Suisse. De plus, le tourisme urbain a fortement souffert de la pandémie de Covid. L'Union des villes approuve cette intervention, car elle élimine une inégalité de traitement injuste.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'accepter le projet.



21.4512 Postulat Graf-Litscher (PSS/TG)

Améliorer la protection contre les rançongiciels

evtl. 01.06. - 16.06.

Conseil national

Position: Les cyberattaques utilisant des rançongiciels (chiffrement de données grâce à un cheval de Troie) sont devenues l'une des principales cybermenaces, et elles représentent également un danger pour les administrations communales. De telles attaques sont très attrayantes pour les criminels, car elles demandent relativement peu de moyens pour chiffrer les systèmes des victimes et que certaines entreprises et organisations payent de grosses sommes pour récupérer leurs données. Pour la sécurité de la population et de la place économique suisse, il est très important de renforcer la protection contre les rançongiciels. Il convient donc de demander au Conseil fédéral de présenter un rapport sur les mesures à prendre pour atteindre cette protection. L'Union des villes suisses soutient la réalisation d'un tel état des lieux.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'accepter le projet.

21.501 Initiative parlementaire

Contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers. Zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050

Mardi, 14 juin 2022

Conseil national

Position: Les villes sont directement concernées par les effets du changement climatique. Les conséquences des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes sont particulièrement marquées dans les villes, où la sensibilité aux événements extrêmes tels que les fortes pluies ou les inondations est également particulièrement élevée. Réduire les émissions de gaz à effet de serre à zéro net d'ici 2050 est donc d'une importance capitale pour elles. Les villes jouent aujourd'hui un rôle moteur dans la lutte contre le changement climatique et mettent en œuvre de nombreuses initiatives et projets visant à réduire les émissions de CO₂. Un ancrage dans la loi de l'objectif zéro net, avec des objectifs intermédiaires contraignants et des valeurs indicatives sectorielles soutient les villes dans leurs efforts. Les instruments d'encouragement prévus dans les secteurs de l'économie et du bâtiment contribuent également à accélérer la réduction des émissions de CO₂.

Recommandation: L'Union des villes recommande d'adopter le contre-projet indirect à l'initiative sur les glaciers.



21.486 Initiative parlementaire Groupe V

Mettre fin au mythe des "charges particulières supplémentaires supportées par les villes-centres des grandes agglomérations" au sens de l'article 8 alinéa 3 PFCC. Pour plus de justice à l'égard de la population rurale

evtl. 30.05. - 16.06.

Conseil national

Position: L'initiative parlementaire demande de modifier fondamentalement le système éprouvé de la péréquation financière nationale. La charge particulière des villes-centres ne devrait plus être prise en compte. Or, diverses études montrent que les villes fournissent bel et bien, de par leurs fonctions de centre, des prestations particulières dont profite également la population des communes environnantes, par exemple les infrastructures de transport, les installations sportives et les offres culturelles. Selon l'actuel rapport sur l'efficacité 2016-2019 du Conseil fédéral, les charges des villes-centres ne sont en outre indemnisées qu'à hauteur de 4%.

Recommandation: l'Union des villes suisses recommande de rejeter le projet.

21.485 Initiative parlementaire Groupe V

Répartition équitable et solidaire des 140 millions de francs prévus à l'article 9 alinéa 2bis PFCC entre la population rurale et les centres urbains

evtl. 30.05. - 16.06.

Conseil national

Position: L'intervention demande de modifier le mécanisme de la péréquation financière et de réduire les contributions à la compensation des charges socio-démographiques. Des études actuelles confirment que les charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques pèsent plus lourd que celles dues à des facteurs géo-topographiques et sont en outre compensées à un pourcentage plus faible. Une réduction des contributions à la compensation des charges socio-démographiques ne se justifie donc pas.

Recommandation: l'Union des villes suisses recommande de rejeter le projet.

20.3709 Postulat Fluri (PLR/SO)

Créer les conditions générales pour une logistique efficace et respectueuse de l'environnement

evtl. 01.06. - 16.06.

Conseil national

Position: Rendre la logistique urbaine plus efficace et plus respectueuse de l'environnement constitue un des défis majeurs auxquels sont confrontées les villes aujourd'hui. Plusieurs d'entre-elles développent, en collaboration avec les différents acteurs concernés, des concepts de logistique urbaine novateurs. Toutefois il s'avère que le cadre légal actuel ne permet pas toujours de mettre en place un système adapté à notre époque, soit une logistique urbaine qui permette de libérer de l'espace et soit efficace d'un point de vue global. Les dispositions concernant les vélos cargos sont par exemple plus strictes en Suisse que dans l'UE. Or, le recours à ce mode de transport, peu gourmand en espace, gagnera en importance dans les années à venir. Une meilleure exploitation de son potentiel est souhaitable. Adopter ce postulat permettra d'identifier les lacunes de la législation actuelle et d'y proposer des corrections.

Recommandation : l'Union des villes suisses recommande d'accepter le projet.



Empreinte

Union des villes suisses
Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Téléphone 031 356 32 32
info@staedteverband.ch
www.uniondesvilles.ch
twitter: [@staedteverband](https://twitter.com/staedteverband)
[LinkedIn](#)